



## Procès-verbal – 04.10.2019

### Assemblée générale

*Transmis uniquement par courriel*

Vendredi 04 octobre 2019	Restaurant le Cervin - Crans-Montana	19 h 00 – 20h42
--------------------------	--------------------------------------	-----------------

#### Participation

Total membres	Excusés	Absents	Invités présents	Membres Présents	Membres Représentés	Membres Votants	Total présents
86	28	37	2	21	4	25	23

Selon formulaire contrôle des présences.

Majorité 13
-------------

#### Ordre du jour :

1. Bienvenue - présences
2. PV AG du 09.05.2019 - acceptation
3. SWISSCURLING
  - Informations par le représentant de Swisscurling, M. Hans Thurnherr.
  - Cotisation de membre à SWISSCURLING (Member Card) - décision
4. Règlement de fonctionnement - acceptation
5. Présentation du site internet [www.curling-club-crans-montana.ch](http://www.curling-club-crans-montana.ch)
6. Programme de la saison 2019-2020
7. Admissions – démissions
8. Divers

# [www.curling-club-crans-montana.ch](http://www.curling-club-crans-montana.ch)

## 1. Bienvenue, présences

Il est 19h17 lorsque la présidente Anne-Gabrielle Mittaz Hager déclare ouverte l'assemblée générale de ce jour en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Cette assemblée a été régulièrement convoquée selon les statuts, elle est apte à délibérer.

La liste des présences signée, fait partie des dossiers internes.

## 2. PV AG extraordinaire du 9 mai 2019 - acceptation

Remarques concernant le PV :

- Le PV ne fait l'objet d'aucune remarque.
- Il est accepté par 24 voix et une abstention.

## 3. SWISSCURLING

La présidente souhaite la bienvenue à M. Hans Thurnherr, membre du comité exécutif de **SWISSCURLING**, membre du comité du CC Genève, le remercie de sa présence pour nous informer des activités de **SWISSCURLING** et lui passe la parole.

Info **SWISSCURLING**.

### But - Fonctionnement

- **SWISSCURLING** est l'association spécialisée dans le sport du curling en Suisse. Elle promeut la relève, le sport pour tous et le sport élite du curling, entretient l'image et la reconnaissance de ce sport et le *Spirit of curling*.
- **SWISSCURLING** est membre des associations nationales et internationales suivantes :
  - o World Curling Federation (WCF)
  - o Swiss Olympic Association (Swiss Olympic)
- **SWISSCURLING** a été fondé en 1942, comprend 157-160 clubs affiliés, environ 7 000 membres, le curling est un sport olympique depuis 1998.
- **SWISSCURLING** est composé de
  - o L'assemblée des délégués qui est l'organe décisionnel de l'association. Elle peut faire toutes propositions utiles et décider de l'acceptation ou du refus des points soumis à l'assemblée des délégués.
  - o Le Comité exécutif, dont M. Thurnherr fait partie depuis le 31 août 2019, est l'organe de conduite et d'administration de **SWISSCURLING**. Il élabore un règlement de fonctionnement qui définit les détails et le déroulement de ses activités. Le règlement de fonctionnement est approuvé par l'assemblée des délégués.
- L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de **SWISSCURLING** et se compose de 60 à 70 membres. Les délégués sont les représentants de l'ensemble des membres des districts électoraux. Les délégués sont tenus de représenter les intérêts des membres de leur district et doivent informer les membres de manière appropriée sur les activités de l'Assemblée des délégués. Ce dernier publie un règlement de fonctionnement qui contient les détails et le déroulement de ses activités.
- **SWISSCURLING** est divisé en 20-25 districts électoraux. Les districts électoraux ont exclusivement la tâche d'élire ou de désigner leurs délégués. Ils sont autonomes quant à la procédure choisie.
- Crans-Montana fait partie du district électoral 11 Valais/Vaud qui comprend les clubs suivants : Champéry – Crans-Montana – Leysin – Martigny – Sierre – Sion – Verbier.
- Les délégués de ce district électoral sont Mrs Délez Etienne et Grenon Hubert du CC Champéry, le poste d'un 3e délégués est vacant. Le délégué remplaçant est Marco Aymon d'Ayent.

**Membre de SWISSCURLING ((selon statuts)**

- Les membres ordinaires ont, en particulier, les **droits** suivants :
  - participer à la procédure de désignation du/des délégué(s) du district qui les concerne
  - proposer la convocation de l'assemblée des délégués dans le cadre des statuts (art. 16.2.)
  - proposer l'exclusion d'un membre
  - faire des propositions à l'attention de l'assemblée des délégués dans le cadre des statuts (droit d'initiative, art. 15.1., 33.1., 34.1.)
  - bénéficier des prestations de service de **SWISSCURLING**
  - participer aux championnats de **SWISSCURLING**
  - proposer des candidats pour l'élection au Conseil exécutif.
  
- Les membres ont, en particulier, les **devoirs** suivants:
  - régler la contribution de l'association, qui comprend ce qui suit:
    - la cotisation des membres
    - la contribution pour l'organe de l'association
  - annoncer toutes les joueuses et tous les joueurs de curling, tout particulièrement les actifs, juniors filles et juniors, vétérans, passifs.
  - agir dans le sens des intérêts de **SWISSCURLING** (devoir de loyauté).
  - réalisation de décisions concrètes prises par l'assemblée des délégués et le Conseil exécutif.
  
- Les contributions des membres se composent d'une contribution de base par membre et d'une cotisation per capita (Member Card) pour toutes les joueuses et tous les joueurs de curling d'un membre. Les cotisations sont fixées annuellement lors de l'assemblée ordinaire des délégués.
- La cotisation 2020-2021 est inchangée par rapport à la cotisation 2019-2020, soit CHF 117.- y-compris l'abonnement au journal Hit & Roll.
- Cette décision a été prise à l'unanimité de l'assemblée des délégués 2019.
- Une membercard de **SWISSCURLING** apporte des avantages! Vous profitez de produits attractifs à des prix favorables. Par exemple: avec une membercard, vous recevez une remise immédiate de 10 % sur nos articles de fan (Ochsner et autres entreprises mentionnées sur le site de Swisscurling).
- La membercard ne se paye qu'une seule fois avec le club d'origine.

**Finances**

- Les comptes annuels de SWISSCURLING sont envoyés à tous les membres (clubs) et peuvent être consultés par tous les membres du club.
- Les recettes sont essentiellement constituées par les apports de marketing, dons, subventions, cotisations et sponsoring.
- Affectation principales des recettes
  - Sport d'élite / jeunesse & sport
  - Sport pour tous
  - Formation (entraîneurs)
  - Relève et Mouvement Juniors

- Autres activités (nouvelles)
- Compétitions mixtes et double-mixtes
- Activités en fauteuils roulants
- Activités pour les personnes sourdes
- Etc..
- Soutien logistique et financier à l'organisation de manifestations / tournois organisés par les clubs membres de l'association.

### Questions - réponses

Il est répondu aux différentes questions de la manière suivantes :

- **SWISSCURLING** ne peut obliger un membre d'un club membre de **SWISSCURLING** à payer la cotisation personnelle, par contre, il est stipulé dans les statuts que c'est un devoir des membres de régler la contribution à l'association qui a été fixées à CHF 117.- à l'unanimité de l'assemblée des délégués. (Le texte en français de l'art 10 des statuts mériterait d'être mieux rédigé)
- Il est également mentionné dans les statuts à l'Art. 10.4
- **Les statuts, règlements et décisions des organes responsables de SWISSCURLING sont contraignants pour les membres ainsi que leurs propres membres, joueurs, moniteurs et employés.**
- La personne qui joue occasionnellement au curling, ne doit pas nécessairement faire partie d'un club comme membre actif, elle peut être membre passif en payant la cotisation de membre passif et en payant le droit de glace lors d'utilisation de la halle, et une contribution de CHF 30.- en participant à des tournois.
- Actuellement parmi les 157 – 160 clubs membres de SWISSCURLING ce sont quelques clubs dans le Valais et les Grisons qui ne jouent pas le jeu et n'appliquent pas les statuts de **SWISSCURLING**
- Sur environ 7 000 membres, environ le 14.2 % de membres ne sont pas annoncés à **SWISSCURLING** pour le paiement de la contribution à **SWISSCURLING**.
- Dans toutes associations qui font partie d'une institution faîtière, (Golf, CAS, FSS) une partie de la cotisation de membre est versée à l'association concernée.
- Le retour sur investissement est difficilement calculable, mais **SWISSCURLING** apporte un soutien logistique et financier aux clubs organisateurs de manifestations / tournois particuliers et organise des cours de formation pour moniteurs et pour la relève.
- Le CCCM, avec ses 3 pistes, peut organiser tous les tournois de curling, à l'exception des championnats suisses (cependant possible d'organiser en open air).
- Toutes revendications ou propositions de la part d'un club membre de **SWISSCURLING** peuvent être soumises aux délégués du district (11) et faire l'objet d'un point de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui est le pouvoir décisionnel.
- Le CCCM est membre de **SWISSCURLING**, vraisemblablement depuis sa création en 1979. La contribution du club à **SWISSCURLING** est de CHF 300.- par année et chaque membre du club doit être annoncé à **SWISSCURLING** et payer les contributions dues.
- Le journal Hit & Roll est inclus dans la cotisation ou taxe personnelle de CHF 117.-. Le journal existe en français et si une famille de membres payent plusieurs contributions de CHF 117.- elle peut demander de ne recevoir qu'un journal. Le prix de la cotisation ne sera pas diminué pour autant.
- Les statuts du CCCM précisent à l'Art. 7 Membres, alinéa

<sup>3</sup> La qualité de membre devient définitive une fois les prestations financières réglées.

- Les différentes qualités de membres sont définies dans le règlement d'application qui a été adopté en assemblée générale du 9 mai 2019.
- Les statuts de **SWISSCURLING** seront publiés sur le site du CCCM.
- Le comité du CCCM, dans sa séance du 10 septembre 2019 a pris les décisions suivantes concernant **SWISSCURLING** :
  - o Le CCCM est un club affilié à Swisscurling, pas question d'être un club hors circuit.
  - o Si le fait d'inscrire tous les membres actifs à Swisscurling et de payer la cotisation de CHF 117.- avec l'abonnement au journal est une obligation, le CCCM s'y soumettra.
  - o Il n'y aura pas 2 poids et 2 mesures.
  - o Les membres s'acquitteront de la cotisation à **SWISSCURLING** ou seront membres passifs ou démissionneront.
  - o Décision à l'AG à la suite des explications qui seront fournies par Swisscurling.
- Le point 3. de l'ordre du jour prévoit une décision concernant **SWISSCURLING**, cette décision sera confirmée par l'acceptation du Règlement de fonctionnement qui a été modifié en conséquence.

#### 4. Règlement de fonctionnement - acceptation

- Le règlement de fonctionnement adopté en AG du 9 mai 2019 a été modifié par le comité dans sa séance du 23 août 2019.
- Ce règlement modifié a été envoyé à tous les membres du CCCM avec la convocation à l'assemblée générale de ce jour.
- Des précisions ont été apportées concernant :
  - o Les obligations financières des membres (adjonction de la cotisation à **SWISSCURLING**)
  - o L'inscription des membres auprès de **SWISSCURLING**.
  - o L'obligation de payer la cotisation à **SWISSCURLING** (CHF 117.- avec l'abonnement au journal Hit & Roll).

#### Acceptation du Règlement de fonctionnement

##### Question :

- acceptez-vous le « Règlement de fonctionnement » du CCCM, avec les modifications apportées par le comité le 23 août 2019 et soumis pour approbation selon le point 4. de l'ordre du jour de cette assemblée ?

##### Résultat du vote :

- 18 voix pour l'acceptation du règlement
- 1 voix contre l'acceptation du règlement
- 5 abstentions
- 1 abstention non déclarée.

Le règlement de fonctionnement du CCCM est accepté à la majorité des membres présents et représentés. Son entrée en vigueur est immédiate.

#### 5. Présentation du site internet [www.curling-club-crans-montana.ch](http://www.curling-club-crans-montana.ch)

- Le site internet du CCCM a été réalisé par l'entreprise « Destinazio Sàrl » de Sierre en collaboration avec le Webmaster Pierre-Alain Beney qui en est le responsable. Un grand merci.
- Le site est présenté à l'assemblée sur grand écran par la présidente Anne-Gabrielle Mittaz Hagger et chaque rubrique est expliquée et son utilisation mise en pratique.
- Il est répondu aux différentes questions.

## 6. Programme saison 2019-2020

- Le programme de la saison 2019-2020 se trouve sur le site internet.
- Ce programme est complet.
- Il est tenu à jour en fonctions des nouveaux éléments.
- Les équipes du tournoi interne sont formées, (les Voirol ne paieront pas la cotisation s'ils ne peuvent pas faire partie d'une équipe).
- Ce n'est pas au comité de former les équipes, les membres peuvent consulter les inscriptions individuelles des membres qui n'ont pas d'équipe.
- Il est possible d'inscrire une équipe supplémentaire pour le 2<sup>e</sup> tour (après Noël).

## 7. Admissions - démissions

### Admissions

- Raoul Forster
- Jocelyne Zwissig
- Matis Gingras (Junior)
- Eloi Gingras (Junior)

### Démissions

- Charles-Henri Emery
- Priori Fabrice
- Pralong Véronique
- Kamerzin Quentin (Junior)

L'assemblée accepte les admissions proposées et prend acte des démissions.

## 8. Divers

- La parole n'étant pas demandée, la présidente clôture l'assemblée générale avec les remerciements d'usage.

Curling-Club Crans-Montana  
Secrétaire



Johnny Glettig

### Distribution

Comité CCCM par courriel  
Membres du CCCM par courriel en Cci  
Publication sur le site du CCCM – espace membres.